

Question :

Si nous avons des voisins mécréants (chrétiens), comment devons-nous les traiter? Devons-nous accepter les présents qu'ils nous offrent? Pouvons-nous dévoiler nos visages devant eux ou plus que le visage? Nous est-il permis d'acheter nos provisions chez des commerçants chrétiens ?

Réponse :

Soyez bienfaisants envers ceux d'entre eux qui sont bienfaisants avec vous, même s'ils sont des chrétiens, c'est-à-dire s'ils vous donnent des présents licites, faites-en de même. Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) avait accepté le cadeau du roi des Romains, qui était chrétien et avait aussi accepté le présent qui lui avait été offert par les juifs. Allah (L'Exalté) a dit à cet égard: « **Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.** » « **Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes.** » Il vous est permis de montrer votre parure devant les femmes chrétiennes de la manière que vous faites devant les femmes musulmanes, conformément à l'avis authentique des Oulémas en ce sens. Il vous est également permis d'acheter les provisions licites dont vous avez besoin auprès des vendeuses chrétiennes.

Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Vice-président du Comité	Président
`Abd-Allah ibn Qa`oud	`Abd-Ar-Razâq `Affifî	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

